



Comité Technique Ministériel : Ce qu'il faut retenir

Une ouverture...et puis c'est presque tout !

Le Comité Technique Ministériel présidé par les ministres Michel Sapin, Emmanuel Macron et le secrétaire d'Etat, Christian Eckert, s'est tenu le 26 mai durant deux heures.

Voici un résumé des principaux points à retenir :

Réforme de l'Etat - revue des missions

Monsieur Sapin a réaffirmé ses propos du 6 octobre 2014 tenus dans cette même instance, à savoir le maintien intégral du périmètre des missions des directions de Bercy.

Réforme territoriale – charte de déconcentration

Pour Monsieur Sapin, seuls 1500 agents des directions de Bercy travaillant dans les régions perdant la capitale seraient directement concernés par la réforme territoriale. Il a estimé qu' « avec plus de 10000 mutations par an, les ministères seraient en mesure de gérer dans de bonnes conditions les conséquences individuelles de cette réforme ».

La DGFIP conserve son organisation départementale mais les DRFiP sont concernées par la réforme. Les ministres ont indiqué vouloir valoriser la mission de pilote de l'immobilier de l'Etat, qualifiée de mission stratégique.

Monsieur Eckert précise que les réseaux des directions à services déconcentrés de nos ministères, en particulier DGFIP et DGDDI, échappent à l'autorité préfectorale, telle que prévue dans la charte de déconcentration.

Contexte budgétaire – Régime indemnitaire

Aucune annonce sur les perspectives budgétaires pour les années à venir, renvoyant ce débat au CTM budgétaire de l'automne prochain.

Pour 2015, Monsieur Sapin a décidé l'octroi **d'une indemnité de 100€ brut annuel pour tous les agents en fonction à Bercy, en lieu et place de la prime de performance jusqu'alors versée** (pour rappel cette dernière pouvait être de 80, 120 ou 150€).

Les débats directionnels se poursuivront, dès l'automne, pour ses modalités d'attribution les années suivantes.

Le RIFSEEP (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel*) sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2016 pour les corps interministériels, les corps à statut commun et tous les corps soumis jusqu'alors à la PFR.

Jour de carence

Interrogé sur le rétablissement par le Sénat de trois jours de carence pour les fonctionnaires, Monsieur Macron a indiqué que cette disposition sera rectifiée et ne figurera pas dans le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

En complément de sa déclaration liminaire, **FO Finances** a réagi aux propos ministériels, en insistant sur le contexte budgétaire d'austérité dans lequel ce CTM se réunissait.

Peut-on affirmer préserver les missions, quand, dans le même temps, se poursuit une politique de suppressions d'emplois mettant à mal leurs exécutions ?

Quant à la substitution de la prime de performance par un abondement de 100€ de l'ACF, **FO Finances** en prend acte tout en n'étant pas dupe « du tour de passe-passe budgétaire » permettant au passage au ministère d'économiser environ 7,5M€ sur le dos des agents!

La revendication d'une revalorisation uniforme de l'IMT demeure plus que jamais d'actualité !